

Délibération n°D20260047

Rapporteur : François DUHANT

Service :

Secrétaire de séance : Julien CHOUET

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le CINQ JUIN, à **16 heures**, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 29, 30, 31 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 29/05/2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Fabien RUET, Christian SAUBADU, Julie TEJERIZO, Philippe MALLARD, Christine FRANCOIS, François DUHANT, Sandrine HALTER, Roger AUBRY, Séverine PONS (1), Laurent PESLERBE, Nathalie BRULIN, Jean-Luc MARCILLAC, Daniel GRUNTZ, Thierry LARELLE, Hélène CORMIER, Catherine TAVEAU, Mariëlle MARTIGNAGO-DUVERT, Valérie BOURNAZEL, Farid EL KADI, Julien CHOUET, Romuald PIVETEAU, Agathe SAUMET-ROCHE (2), Tom PHILIPPE, Christophe ROUSSEAU, Laurence ROUAN, Jonathan PRIOLEAUD, François CORNET, Christian GERARD, Thierry ROUX, Joaquina WEINBERG, Fabien MARTY

ABSENTS EXCUSES : Séverine PONS a donné délégation à Fabien RUET
Jacqueline SIMONNET a donné délégation à Christine FRANCOIS
Hélène LEHMANN a donné délégation à Thierry LARELLE
Gaëlle SCHNEIDER a donné délégation à Romuald PIVETEAU
Agathe SAUMET-ROCHE a donné délégation à Christian SAUBADU
Vanessa GOGUILLON a donné délégation à Thierry LARELLE

(1) Arrivée au dossier n° 1 « Désignation des délégués et suppléants – Elections sénatoriales du 5 juin 2026 ».

(2) Arrivée au dossier n° 3 « Demande de garantie d'emprunt – Mésolia – Logements Boulevard Beausoleil – Clos Soulel ».

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT - MESOLIA - LOGEMENTS BOULEVARD BEAUSOLEIL - CLOS SOULEL

VU les articles L. 2252-1 à 2252-5 et D.1511-30 à D.1511-35 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2305 du Code civil ;

VU la sollicitation de la société MESOLIA de soutenir le projet d'achat et de réhabilitation de logements locatifs sociaux situés aux 12Bis et 14 Boulevard Beausoleil ;

VU le contrat n°186007 souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour un montant de 1 252 753 € ;

CONSIDÉRANT que les acquisitions et les travaux nécessitent des dépenses d'investissement, qui seront pour partie financés par le recours à cet emprunt ;

CONSIDÉRANT que pour conclure ces emprunts, la garantie de la Ville peut être apportée à hauteur de 100 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCORDER** sa garantie, à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 252 753 € souscrit par la société MESOLIA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (N°186007) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions détaillées en annexe dans les contrats.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- **D'ACCORDER** sa garantie, pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci, et pour l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- **DE S'ENGAGER** dans les meilleurs délais, sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement,

en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement et pendant toute la durée du prêt.

- **D'AUTORISER** monsieur le maire ou son représentant à signer tous documents concernant cette affaire.

Adopté par 35 voix pour : Fabien RUET, Christian SAUBADU, Julie TEJERIZO, Philippe MALLARD, Christine FRANCOIS, François DUHANT, Sandrine HALTER, Roger AUBRY, Séverine PONS, Laurent PESLERBE, Nathalie BRULIN, Jean-Luc MARCILLAC, Daniel GRUNTZ, Thierry LARELLE, Hélène CORMIER, Catherine TAVEAU, Mariëlle MARTIGNAGO-DUVERT, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Valérie BOURNAZEL, Farid EL KADI, Hëléne LEHMANN (pouvoir), Julien CHOUET, Romuald PIVETEAU, Agathe SAUMET-ROCHE (pouvoir), Tom PHILIPPE, Gaëlle SCHNEIDER (pouvoir), Christophe ROUSSEAU, Laurence ROUAN, Jonathan PRIOLEAUD, François CORNET, Vanessa GOGUILLON (pouvoir), Christian GERARD, Thierry ROUX, Joaquina WEINBERG, Fabien MARTY.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 05/06/2026.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 9 JUIN 2026
et de l'affichage en date du - 9 JUIN 2026 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,



Julien CHOUET



Le Maire,

Fabien RUET

